BULLETIN DE RENDEMENT DES INFRASTRUCTURES CANADIENNES



Questionnaire du Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes Questions fréquentes

Le présent document vise à aider les municipalités canadiennes dans la préparation de leurs réponses au questionnaire du Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes (BRIC). Nous vous invitons donc à lire le présent document en entier avant de préparer les réponses de votre municipalité.

Pour plus d'information au sujet du Bulletin de rendement des infrastructures canadiennes, veuillez aller au site du BRIC à http://www.canadainfrastructure.ca.

Bulletin d'évaluation des infrastructures canadiennes

1. <u>Pourquoi ma municipalité devrait-elle participer à l'enquête pour le Bulletin de rendement</u> des infrastructures canadiennes (BRIC)?

Le BRIC sera un bon outil pour soutenir vos demandes de modifications aux politiques sur les infrastructures, et ainsi garantir que votre municipalité soit en mesure d'assurer des services de façon durable au fil des ans. Par ailleurs, vous pourrez aussi vous servir des données assemblées pour cette enquête afin d'élaborer votre propre bulletin de rendement et de comparer vos données à celles recueillies dans l'ensemble du pays. Le BRIC peut aussi vous fournir, sur la base du recouvrement des coûts, une analyse de la situation de votre collectivité en matière d'infrastructures par rapport à celle de municipalités environnantes ou de municipalités de même taille au pays.

2. <u>De quels actifs d'infrastructure traite cette enquête du BRIC?</u>

L'enquête du BRIC de 2014 a pour but de recueillir des données sur les six types d'actifs suivants : 1) les routes et les ponts; 2) les réseaux d'eau potable; 3) les réseaux d'eaux pluviales; 4) les réseaux d'eaux usées; 5) les bâtiments municipaux; 6) les installations de sport et de loisir. Veuillez noter que le questionnaire ne comporte pas de questions détaillées sur les réseaux de transport collectif. Sur ce plan, les organisateurs du BRIC collaborent directement avec l'Association canadienne du transport urbain et les sociétés de transport collectif afin de recueillir et d'analyser les données sur l'état des infrastructures de transport collectif.



3. Comment ma municipalité peut-elle participer?

Le questionnaire du BRIC sera envoyé au bureau du directeur général de toutes les municipalités canadiennes. Chacun sera prié de désigner un coordonnateur du questionnaire en tant que responsable des réponses de votre municipalité. Si votre municipalité n'a pas reçu d'information au sujet du questionnaire, veuillez communiquer avec le bureau du directeur général de votre municipalité ou avec <u>info@canadainfrastructure.ca</u>.

À propos du questionnaire en ligne

4. <u>Où puis-je trouver un exemplaire du questionnaire à remplir en ligne?</u>

Un exemplaire a été transmis au bureau de votre directeur général. Veuillez collaborer avec le bureau du directeur général afin de coordonner vos réponses et d'éviter ainsi un dédoublement des réponses et des efforts.

5. <u>Combien de temps me faudra-t-il pour remplir le questionnaire?</u>

Cela dépendra de la facilité avec laquelle il est possible d'avoir accès aux données demandées dans le questionnaire pour votre municipalité. Le questionnaire traite de façon plutôt détaillée de diverses catégories d'actif. Nous vous invitons donc à lire les questions avant de commencer à remplir le questionnaire en ligne.

6. <u>Où puis-je télécharger ou imprimer une copie vierge du questionnaire?</u>

Veuillez communiquer avec le bureau de votre directeur général pour en obtenir un exemplaire et pour savoir comment vous pouvez contribuer à remplir ce questionnaire pour le compte de votre municipalité.

7. Comment puis-je sauvegarder le questionnaire partiellement rempli pour y revenir plus tard?

Pour le sauvegarder, il suffit d'aller au bas de n'importe quelle page du questionnaire, et de cliquer sur le bouton « SAUVEGARDER ET CONTINUER PLUS TARD », sous les boutons « SUIVANT » et « PRÉCÉDENT ». Prenez soin de créer un signet ou de sauvegarder l'adresse URL.

Pour revenir au questionnaire, copiez l'adresse URL ou le lien du questionnaire dans votre navigateur web ou utilisez le signet que vous avez créé pour aller à la page web et continuer de le remplir.

8. Est-ce que plus d'un employé municipal peut répondre au questionnaire?

Oui. Le bureau du directeur général de votre municipalité devrait désigner des répondants pour toutes les parties du questionnaire et en coordonner la distribution parmi le personnel désigné. Si vous croyez que vous devriez faire partie des répondants mais n'avez pas reçu de communication en ce sens, veuillez communiquer avec le bureau de votre directeur général.

9. Puis-je apporter des modifications à mes réponses?

Oui. Allez au bas de toute page du questionnaire, et cliquez sur le bouton « précédent ». Si la question est beaucoup plus loin dans les pages précédentes, terminez la partie en cours et allez au menu de la Table des matières qui se trouve à la fin de chaque partie. Dans la Table des matières, cliquez sur la partie à laquelle vous voulez apporter des modifications pour y revenir. Après avoir fait les modifications souhaitées, revenez à la Table des matières pour aller à la prochaine partie à remplir.

Par exemple, si vous travaillez dans la partie *Eaux usées*, mais devez faire une modification dans la partie *Routes et ponts*, procédez comme suit : 1) terminez la partie *Eaux usées*; 2) cliquez sur *Routes et ponts* dans la Table des matières; 3) faites la modification, puis cliquez le nombre de fois nécessaire pour vous rendre à la fin de la partie *Routes et ponts*. Cliquez sur le bouton « TERMINÉ »; 4) cliquez sur *Bâtiments* dans la Table des matières et commencez à remplir cette partie du questionnaire.

10. À l'aide! J'ai perdu le lien du questionnaire sauvegardé!

Pour récupérer un questionnaire perdu, envoyez un courriel à <u>info@canadainfrastructure.ca</u>. Sur la ligne d'Objet, indiquez **LIEN PERDU** et le nom de votre municipalité. Indiquez l'adresse électronique à laquelle le lien doit être transmis et, si possible, la date et l'heure approximatives de la dernière fois où vous avez rempli le questionnaire.

11. Puis-je télécharger ou imprimer un exemplaire du questionnaire rempli de ma municipalité?

Oui. En tout temps, pour télécharger le questionnaire du BRIC et les réponses, allez au bas de toute page du questionnaire en ligne et cliquez sur le bouton PDF ou WORD. Pour imprimer un résumé de chaque partie du questionnaire, cliquez sur le bouton IMPRIMER qui se trouve à la fin de chacune des parties. Pour imprimer le questionnaire rempli en entier, cliquez sur le bouton IMPRIMER après avoir soumis le questionnaire rempli final.

12. Où puis-je trouver de l'aide supplémentaire pour répondre au questionnaire si j'en ai besoin?

Un webinaire en ligne sera offert pour aider les répondants, et un enregistrement du webinaire sera accessible sur le site web du BRIC. Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à les envoyer à info@canadainfrastructure.ca.

13. Pouvez-vous me fournir des sources de renseignement pour m'aider à répondre au questionnaire?

En plus de l'enregistrement du webinaire qui sera accessible sur le site du BRIC, le Canadian Network of Asset Managers offre diverses ressources sur son site, à http://www.cnam.ca. Vous pouvez aussi communiquer avec <u>info@canadainfrastructure.ca</u> et indiquer le genre de ressources que vous recherchez. Nous ferons de notre bien pour aider votre municipalité.

14. <u>Ma municipalité est une municipalité régionale composée d'un certain nombre de municipalités individuelles. Comment devrais-je répondre au questionnaire?</u>

Vous devriez seulement fournir des réponses pour les infrastructures que possède votre municipalité régionale.

15. <u>Ma municipalité fait partie d'une municipalité régionale</u>. <u>Comment devrais-je répondre au questionnaire?</u>

Vous devriez seulement fournir des réponses pour les infrastructures que possède votre municipalité en propre.

16. How do I correct a mistake on the Survey Form once I have submitted the data?

Pour apporter une correction, communiquez avec <u>info@canadainfrastructure.ca</u> en mentionnant le nom de votre municipalité et la date et l'heure approximatives de la soumission de votre questionnaire final. Nous vous fournirons un lien pour vous permettre de faire les corrections requises.

Données requises pour remplir le questionnaire

17. Que dois-je faire si je n'ai pas les données requises pour répondre à certaines des questions?

Si un autre membre du personnel de votre municipalité est mieux placé que vous pour y répondre, sauvegardez le questionnaire contenant vos réponses et envoyez le lien par courriel à cette personne pour qu'elle puisse continuer de le remplir. Si personne de votre organisation ne peut répondre à certaines des questions ou parties de question, passez alors aux questions suivantes. Toutefois, répondez à toutes les questions auxquelles votre municipalité est en mesure de répondre. Les organisateurs du BRIC sont conscients qu'il est possible que des municipalités n'aient pas les ressources voulues pour répondre à toutes les questions, mais ils souhaitent beaucoup comprendre où se situent ces lacunes.

18. Que dois-je faire si ma municipalité ne possède pas l'un des actifs énumérés dans une question? Sautez toute question qui ne traite pas d'actifs que possède votre municipalité.

- 19. Que dois-je faire si j'ai une bonne idée de l'état d'un actif en m'appuyant sur l'opinion d'un employé qui a à travailler sur cet actif, mais non pas sur une démarche, technologie ou outil officiels?
 - Si l'information que vous avez est basée sur l'opinion d'un membre du personnel, entrez-la puis indiquez la provenance de votre information à la question portant sur les sources de données.
- 20. Que dois-je faire si je peux répondre seulement à une partie d'une question, ou que je sais que je n'ai pas toutes les données à propos d'un actif?

Répondez aux questions avec tous les détails que vous êtes en mesure de fournir. Chaque question nécessitant des réponses détaillées comporte un champ de totalisation pour indiquer le total pour tous les sous-types d'actif donnés. Dans un cas semblable, répondez du mieux que vous le pouvez en ne laissant aucun champ sans réponse pour lequel vous pouvez fournir des données fiables. Par contre, si vous savez que 50 % d'un actif est en mauvais état, mais n'êtes pas sûr de l'état des autres 50 %, appuyez-vous sur votre jugement pour déterminer la réponse appropriée.

21. Certains de nos bâtiments et installations regroupent plus d'un type d'installation. Comment dois-je répondre aux questions portant sur le nombre d'actifs et la valeur de remplacement? Par exemple, pour un centre communautaire intégrant une bibliothèque et une piscine, ou une garderie intégrée à une clinique, ou une station d'ambulances aménagée à même une caserne d'incendie.

Dans de tels cas, indiquez le coût de remplacement proportionnel de chaque type d'installation. Par exemple, si une bibliothèque est intégrée à un centre communautaire et que la valeur de la bibliothèque représente 35 % de la valeur de remplacement du centre, indiquez 35 % de la valeur du bâtiment pour la bibliothèque et le reste pour le centre communautaire. Prenez soin chaque fois de ne pas dénombrer ou évaluer en double. Prenez soin aussi de ne pas attribuer la valeur globale de ces installations seulement au centre communautaire.

22. Que dois-je faire dans le cas où des actifs n'appartiennent pas à ma municipalité, mais sont fournis par le biais d'entente avec d'autres groupes du secteur public ou du secteur privé (écoles, universités, etc.)?

N'incluez que les actifs qui appartiennent en propre à votre municipalité lorsque vous répondez aux questions.

23. <u>Lorsqu'il est questions d'usines et d'installations, comment dois-je traiter les composants de l'usine</u> ou de l'installation?

Les composants d'une installation seraient classés avec l'installation même.

24. Où dois-je inclure les ponceaux de moins de 3 mètres?

Les ponceaux de moins de 3 mètres sont considérés dans les actifs des eaux pluviales.

- 25. Que dois-je faire si certains des actifs traités dans le questionnaire sont loués par notre municipalité? Incluez tout actif d'infrastructure publique essentielle que votre organisation louait en 2013 par le biais d'un contrat de location-acquisition.
- 26. <u>Dans notre déclaration relative à la norme 3150 du CCSP, nous faisons état de divers actifs dont ne traite pas le questionnaire du BRIC. Devrions-nous inclure ces autres actifs dans nos réponses au questionnaire?</u>

Vos réponses doivent porter seulement sur les actifs dont traite le questionnaire. Le BRIC compte élargir les catégories d'actif traitées dans des éditions subséquentes du Bulletin de rendement.

27. Quelles données dois-je inclure pour les routes?

Le but est de tenir compte de tous les actifs qu'on trouve généralement dans un couloir routier. D'habitude, cela englobe la structure de la route, le revêtement, les glissières, l'éclairage, les affiches et les trottoirs. Certaines questions demandent des données sur des catégories d'infrastructure spécifiques, comme les artères, les rues collectrices et les

trottoirs. Elles ont été conçues de cette façon parce qu'on sait généralement que les détails de ces éléments sont assez faciles à obtenir.

- 28. Quelles données veut-on recueillir au sujet des conduites d'eaux pluviales et d'eaux usées? Les conduites d'eaux pluviales et d'eaux usées sont des conduites d'égout. Elles comportent normalement des regards d'entretien, des bassins de captage et des branchements latéraux aux limites de propriété.
- 29. <u>Pourquoi le questionnaire recueille-t-il des données sur la valeur de remplacement et les budgets annuels de renouvellement?</u>

Ces données sont importantes pour comprendre les montants réinvestis dans les infrastructures actuelles. Elles aident à mettre en perspective les évaluations de l'état des actifs. La valeur de remplacement est pour déterminer le montant qui devrait être investi pour remplacer l'actif (en excluant la valeur du terrain). Le budget annuel de renouvellement devrait être représentatif du montant total annuel investi par votre municipalité pour remettre en état, reconstruire ou remplacer des actifs d'infrastructure existants.